



TARIFS

2019



Ecury sur Coole, le 21/12/2018

Bonjour,

Nul doute que vous cherchez des informations sur le vol en planeur, et notre club est tout à fait disponible pour vous apporter les réponses à vos questions.



Imaginez !

- - l'extraordinaire plaisir de voler
- - l'expérience rare de glisser dans les airs en silence en parfaite synergie avec la nature
- - Un sentiment de totale liberté et de sérénité en parfaite synergie avec la nature

L'apprentissage du vol en planeur est accessible de 14 ans à 77 ans, et des conditions particulièrement avantageuses sont accordés aux jeunes de moins de 25 ans.

En fonction de l'assiduité, de l'attitude aux commandes et au sol, le lâché peut s'effectuer après 20 heures de vol avec un instructeur. C'est un moment inoubliable, il est la récompense de l'assiduité, du respect des règles, et d'un savoir vivre ensemble.

Vous souhaitez en savoir plus, toute l'équipe du vol en planeur de Chalons – Ecury est à votre disposition,

A bientôt sous les cumulus

Le trésorier de l'ACVV

Gilles

En Euros

<u>COTISATION:</u>	35,00
<u>PARTICIPATION AUX CHARGES DE STRUCTURES:</u>	176,00
- Membre Aéro-club Farman-Clément, famille (foyer fiscal) et école Arts et Métiers	123,00
<u>FORFAIT DE BASE</u>	
- (-25 ans):	335,00
- (+25 ans):	450,00
<u>SUPPLEMENT POUR VOLS SUR PLANEUR DE PERFORMANCE (< 200 Heures)</u>	
- (- 25 ans):	310,00
- (+25ans):	420,00
- Supplément vols au-delà de 200 heures	100,00
<u>FORFAIT DUO</u> (vols sur tous les biplaces avec un instructeur ou un pilote « VI »)	600,00
(soit : adhésion : 35,00 – charges de structures : 176,00 – licence assurance : 110,04 – forfait : 278,96)	
<u>LICENCE ASSURANCE FEDERALE (avec la revue fédérale « planeur info »)</u>	
<u>Licence avec assurances - cotisation avec RC - IA (10 000€) AR – PJ et FM:</u>	
(-25 ans):	84,18
(+25 ans):	163,54
<u>Licence Duo avec assurances - cotisation avec RC - IA (10 000€) AR – PJ et FM:</u>	110,04
<u>LANCER</u>	
- Treuillée	8,00
- Remorqué : Forfait 500 m ⇨ monoplace (6mn)	18,00
⇨ biplace (8mn)	24,00
- Remorqué : Voltige ⇨ 1200 m	45,00
<u>MANUEL DE VOL A VOILE:</u>	40,00
<u>CARNET DE VOL :</u>	15,00
<u>TEE – SHIRT : 10 € - BOB : 5 €</u>	
<u>DEPANNAGES:</u>	
- Route : (Le km parcouru à vol d'oiseau) :	0,76
(2/3 pour la voiture, 1/3 pour la remorque) avec un minimum de	21,00
- Air : (Le km parcouru à vol d'oiseau) :	0,76
Le dépannage air et route revient donc au même prix.	
<u>VOLS MOTEUR</u>	
- Sur Rallye : l'heure	135,00
<u>VOLS D'INITIATION : (20 minutes minimum)</u>	
(à valoir sur une inscription éventuelle en cours d'année).	
- Treuil	50,00
- Remorqueur	80,00
- 25s	90,00
- Voltige	100,00
<u>Groupes à partir de 10 personnes</u>	
- Treuil	40,00
- Remorqueur	70,00
- 25s	80,00
- Voltige	90,00
<u>HEBERGEMENT</u>	
- Campeurs : (cuisine et sanitaires):	1 €/jour
- Planeurs (privé non banalisé) :Hivernage et accès à l'atelier	100,00

3 STAGES 3 JOURS – 3 VOLS pour tous : 3 jours consécutifs ou non**150€**

En cas de transformation en inscription annuelle ,les sommes versées sont à valoir

3 STAGES POUR TOUS : Stage d'une semaine reconductible dans la limite d'un mois

6 jours, 10 vols :	+ 25 ans :	500€
	- 25 ans :	400€

Le carnet de vols est offert

Manuel du pilote de vol à voile **40€**

En cas de transformation en inscription annuelle ,les sommes versées sont à valoir

3 STAGES RESERVES AUX MOINS DE 25 ANS DU SECTEUR DE CHALONS6 jours, 10 vols. **200€**

Le carnet de vols est offert

Manuel du pilote de vol à voile **40€**

En cas de transformation en inscription annuelle ,les sommes versées sont à valoir

3 STAGES ANNUEL RESERVES AUX MOINS DE 25 ANS**vols, heures illimités** (jusqu'au lâché) – (Un stage 3 Jours 3 vols pourra être un préalable)

» Titulaire du BIA	500€
<i>Y compris carnet de vols</i>	

» Titulaire du BIA (<i>Famille et Arts & Métiers</i>)	450€
<i>Y compris carnet de vols</i>	

Il sera demandé un chèque de caution de 450 €

» Non titulaire du BIA	600€
<i>Y compris carnet de vols</i>	

» Non titulaire du BIA (<i>Famille et Arts & Métiers</i>)	550€
<i>Y compris carnet de vols</i>	

Il sera demandé un chèque de caution de 350 €

Frais suppl. : 80 € (2018) demandés par la DGAC pour l'obtention de la licence de pilote

- **justificatif d'identité**
- **visite médicale** par un médecin agréé aéronautique. (demander la liste au secrétariat).

Possibilité d'hébergement :  camping :**1 €/jour.**

Equipement cuisine, réfrigérateur, congélateur, plaque de cuisson, four, machine à laver...

Informations et prix des V.I.

- Le prix des **V.I. individuels** sont
 - Au treuil **50 €**
 - Au remorqueur **80 €**
 - En 25 S **90 €**
 - Voltige **100 €**
- Une feuille assurance doit être remplie et signée par l'adhérent honoraire. Ce vol sera effectué soit par un pilote "autorisé V.I."(cf liste ci-contre) soit par un instructeur ;
- Si un pilote emmène **un ami**, l'assurance n'est pas obligatoire. Il ne sera débité que le prix de la treuillée, soit **8 €**. Si toutefois le pilote souhaite souscrire une assurance, celle-ci lui sera débitée **10 €**
- Si une personne se présente avec un "**bon pour un baptême**", une feuille assurance doit être remplie et signée par l'adhérent honoraire. Ce vol sera effectué soit par un pilote "autorisé V.I."(cf liste ci-contre) soit par un instructeur **.Récupérer le bon pour le trésorier.**
- Le prix des **V.I. de groupes** (+ de 10 personnes) est
 - Au treuil **40 €**
 - Au remorqueur **70 €**
 - En 25 S **80 €**

**DANS TOUS LES CAS, REMPLISSEZ
CORRECTEMENT LA PLANCHE !!!**

POUR PILOTES EXTERIEURS ET OCCASIONNELS**COTISATION :** 35,00**PARTICIPATION AUX CHARGES DE STRUCTURES :**Participation journalière (sauf instructeurs en école) : 12,00
(Jusqu'à concurrence de 192 Euros)**LICENCE ASSURANCE FEDERALE :**

Le pilote doit être titulaire de la licence assurance fédérale. Sinon le pilote pourra souscrire la licence suivante :

- Licence + assurance courte durée (12 jours consécutifs) 78,16
(Assurance RC et IA (10 000 €) et AR et PJ et FM)

La dispense de la partie assurance devra être justifiée par une attestation de couverture RC de sa compagnie.

LANCERS

- Treuillée 8,00

- Remorqué : Forfait 500 m ⇨ monoplace (6mn) 18,00
⇨ biplace (8mn) 24,00

- Remorqué : Voltige ⇨ 1200 m 45,00

DEPANNAGE AIR :

la minute 5,00

LOCATION HORAIRE DES PLANEURS : (gratuite à partir de la 4^{ème} heure)

ASK 13	22,00			Ecole avec un instructeur ACVV
Ka 8	13,00			
ASK 21	30,00	Pégase	26,00	ASK 13 27,00
Astir CS	20,00	LS8	42,00	ASK 21 35,00
ASK23	21,00	Duo-Discus	45,00	Duo-Discus 50,00
ARCUS	50,00		ARCUS 55,00

HEBERGEMENT PLANEURS: (si place disponible) Par jour :Biplace : 8,00
Monoplace : 6,00
Motoplaneur : 10,00**HEBERGEMENT :**

Campeurs (cuisine et sanitaires)/ jour : (adhérent) 1,00

A PROPOS DES ASSURANCES :

1) Le pilote étranger qui utilise un planeur immatriculé à l'étranger doit apporter la preuve de la souscription d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile aéronefs du pays dans lequel est immatriculé l'appareil.

L'assurance doit couvrir l'activité réalisée en France.

Le pilote étranger qui refuse les assurances liées à la licence doit porter la mention manuscrite sur la licence :

« **je refuse volontairement les assurances liées à la licence. Je suis assuré par ailleurs** ».

2) Le pilote qui réside à l'étranger et qui utilise le matériel d'une association affiliée peut refuser de souscrire une assurance individuelle accidents vol à voile.

Dans ce cas, il doit porter, de sa main, sur la licence la mention :

« **Je refuse l'assurance individuelle accident** », **dater et signer la licence.**Dans tous les cas la licence est obligatoire.

DEPANNAGE AIR ACVV 2019



	Distance A/R en KM	Coût du dépannage en Euros
Bar le Duc	62	48 €
Bar sur Aube	160	122 €
Bar sur Seine	188	143 €
Brienne	108	83 €
Charleville	204	156 €
Epernay-Plivot	46	35 €
Reims-Prunay	76	58 €
Réthel	132	101 €
Sedan	200	152 €
Sézanne	96	73 €
Troyes	140	107 €
Verdun	172	131 €
Vitry le François	65	50 €

Coût du dépannage en €/km

0,76

Un dépannage air a le même coût qu'un dépannage route

ACVV COMBIEN CA ME COUTERA POUR 2019 ?

sur la base de 50 treuillées

Moins de 25 ans

Plus de 25 ans

		Moins de 25 ans		Plus de 25 ans	
		Forfait de base	Forfait complémentaire	Forfait de base	Forfait complémentaire
Cotisation :	35,00 €	X 35,00 €	X 35,00 €	35,00 €	X 35,00 €
Charges de structures :	176,00 €	X 176,00 €	X 176,00 €	176,00 €	X 176,00 €
Forfait de base :	335,00 €	X 335,00 €	X 335,00 €	450,00 €	X 450,00 €
Forfait complémentaire :	310,00 €		X 310,00 €	420,00 €	X 420,00 €
Licence Assurance RC - IA(10 000€) - AR - PJ et FM	84,18 €	X 84,18 €	X 84,18 €	163,54 €	X 163,54 €
Lancer - Treuillée - nombre : 50 8,00 €	400,00 €	X 400,00 €	X 400,00 €	400,00 €	X 400,00 €

Total

1 030,18 €

1 340,18 €

1 224,54 €

1 644,54 €

Remorqué 500 m	Monoplace	18,00 €
Remorqué 500 m	Biplace	24,00 €
Manuel Vol à Voile		40,00 €
Carnet de vols		15,00 €

Nota : Possibilité d'un tarif forfaitaire plus avantageux si le titulaire peut prétendre à des bourses FFVV (détail dans le document - Stages 2019)